



28.06.2008 – 18:08 Uhr

Prix Croix-Rouge 2008 à l'association Chiens de thérapie Suisse

Bern (ots) -

Le Prix CRS 2008 a été remis le samedi 28 juin 2008 à l'association Chiens de thérapie Suisse. Chiens de thérapie Suisse est une association à but non lucratif ayant pour objet de promouvoir la thérapie assistée par l'animal, en l'occurrence le chien.

Les équipes cynophiles rendent visite à des personnes âgées, handicapées ou malades dans des institutions médico-sociales ou pédagogiques. En outre, des équipes spécialement formées peuvent être appelées à collaborer avec des thérapeutes, des médecins et des psychiatres. Ces interventions visent à établir, entre la personne et l'animal, un lien influant favorablement sur le comportement et le bien-être. La thérapie animalière est également source de chaleur et de sollicitude.

Dans son éloge, la vice-présidente de la Croix-Rouge suisse, Mme Annemarie Huber-Hotz, rappelle que le jury considérait l'association Chiens de thérapie Suisse comme une organisation apportant, à l'échelle du pays, une prestation en faveur de personnes diminuées par un engagement bénévole mais hautement professionnel, s'inscrivant dans l'esprit de la Croix-Rouge. Son action est exemplaire dans le sens que aujourd'hui l'engagement d'animaux est reconnu comme moyen de thérapie et de socialisation. L'association prend les chiens au sérieux en tant que « co-thérapeutes », ils sont préparés à leur mission tout comme leurs maîtres.

Le Prix Croix-Rouge récompense des particuliers ou des organisations qui se sont illustrés par un travail humanitaire de qualité. Le montant remis doit permettre d'approfondir et d'élargir les prestations existantes. L'activité distinguée doit être accomplie dans le respect des Principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité, de neutralité et de volontariat. Décerné chaque année, le prix est doté de 25 000 CHF.

Assemblée Croix-Rouge à Sion

La remise du prix avait lieu à l'issue de l'Assemblée Croix-Rouge à Sion. Pendant cette assemblée, les délégués de la CRS ont analysé la possibilité d'engager mieux les connaissances et les ressources des organisations de la CRS, en particulier des Associations cantonales, dans le cas d'une catastrophe en Suisse, et d'intensifier la coordination avec les entités étatiques compétentes.

Les délégués ont également approuvé la dissolution de l'appartenance à la CRS de la Fédération suisse de protection civile et de l'Ecole des soins La Source (Lausanne). Les deux organisations se sont montrées ouvertes à une continuation de la coopération avec la CRS sans base institutionnelle. Les délégués ont ensuite pris congé de M. Daniel Directeur, directeur de la CRS, qui prend une retraite anticipée. Le 1er juillet 2008, M. Markus Mader reprendra sa fonction.

Contact:

Beat Wagner, chef du service de communication CRS, tél. 076 372 41 84